

BIOTEC-PLUS

CHAUDIÈRES MIXTE



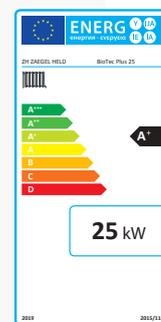
ZAEGEL-HELD®

BIOTEC-PLUS

CHAUDIÈRE MIXTE BOIS-BÛCHES / GRANULÉS

Équipée d'une sonde Lambda, qui assure une combustion propre et performante supérieure à 90 %, la chaudière BIOTEC-PLUS est une chaudière double foyer bois-bûches et granulés classe 5 avec une seule évacuation de fumées.

Dotée d'un volume foyer bois important, la BIOTEC-PLUS couplée à un volume d'hydro-accumulation adapté, vous offrira confort et haut rendement. Le passage de la combustion bois-bûches à la combustion granulés est géré automatiquement, comme le nettoyage de la grille de combustion granulés. Son réservoir de 52 ou 96 kg peut être complété par une aspiration (en option) raccordable à un silo de plus grande contenance à chargement annuel.



Caractéristiques techniques

- Chaudière mixte bois-bûches / granulés
- Allumage automatique côté granulés
- Écluse à granulés rotative
- Système d'aspiration adaptable pour une plus grande autonomie (en option)
- Surfaces d'échange au contact du feu en acier de forte épaisseur
- Très haut rendement supérieur à 90% en granulés et jusqu'à 93% en bois bûches
- Mise à feu côté bois aisée par portillon dédié
- Sonde LAMBDA d'optimisation de la combustion
- Régulation climatique 1 circuit sur vanne 3 voies motorisée
- Ventilateur d'extraction à vitesse variable
- Volets d'air primaire et secondaire motorisés
- Nettoyage des turbulateurs facilité par une poignée manuelle
- Très grande capacité de charge avec des bûches de 50 cm
- Serpentin de sécurité de surchauffe intégré
- Outils de nettoyage fournis
- Correcteur d'ambiance

Écran de contrôle chaudière

Il permet de visualiser toutes les informations de fonctionnement de la chaudière :

- température chaudière, fumée, ballon tampon et sanitaire
- température de chauffage (plancher ou radiateur)
- température de l'eau chaude sanitaire
- animation à l'écran des éléments hydrauliques (circulateurs, rotation du ventilateur, ouverture et fermeture de la vanne 3 voies, etc ...)

Régulation climatique intégrée

Régulation
classe ErP VI

L'écran de contrôle intègre également une régulation climatique qui vous permet de gérer 1 circuit sur vanne 3 voies motorisée sur sonde extérieure. Vous avez aussi la possibilité de gérer votre eau chaude sanitaire par l'intermédiaire de cette régulation.

Une fonction de prolongation de la combustion est disponible dans la programmation de la chaudière afin de vous permettre de retrouver un lit de braises. Cela est possible même après une longue absence de recharge.

			BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Puissance bois-bûches / granulés	kW		25	35	45
Plage de puissances bois-bûches	kW		12,5 - 25	17,5 - 35	22,5 - 45
Plage de puissances granulés	kW		7,5 - 25	10,2 - 35	13,5 - 45
Volume foyer bois-bûches / réservoir granulés	L		90 / 80	144 / 148	176 / 148
Longueur des bûches	cm		50	50	50
Dépression nécessaire à la buse	mbar		0,1	0,1	0,1
Contenance en eau	L		138	167	187
Accumulateur d'énergie	Obligatoire	L	1000 / 2 x 500	1500 / 2 x 800	2000 / 2 x 1000
	Conseillé	L	1500 / 2 x 800	2000 / 2 x 1000	3000 / 2 x 1500
Poids de la chaudière	kg		750	875	935
Classe de performance selon EN 303.5			5	5	5
Chaudière seule	Réf.	-	22122	44773	44774
	PPHT	€	11 370	12 540	13 680

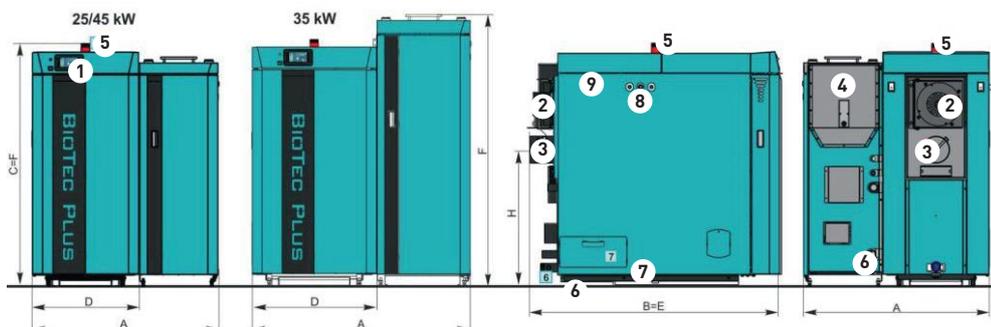
Afin d'assurer la longévité d'une chaudière bois, un **dispositif de recyclage hydraulique** ainsi que la mise en place d'un **modérateur de tirage** sur le conduit de raccordement **sont obligatoires**. L'association de la chaudière bois avec un **ballon d'hydro-accumulation bien dimensionné est obligatoire** pour assurer une combustion propre et ainsi préserver l'ensemble de l'installation.

Attention : une formation préalable à l'installation de BIOTEC-PLUS est fortement conseillée.

BIOTEC-PLUS

COTES D'ENCOMBREMENT ET RENDEMENTS

COTES D'ENCOMBREMENT



1. Régulation tactile en couleur
2. Ventilateur d'extraction
3. Buse de fumée
4. Réservoir de granulés
5. Départ chauffage
6. Retour chauffage
7. Ouverture latérale de nettoyage des cendres
8. Emplacement de la soupape
9. Levier de nettoyage des turbulateurs

BIOTEC-PLUS 25

BIOTEC-PLUS 35

BIOTEC-PLUS 45

			BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Largeur A	mm		1055	1255	1260
Profondeur B	mm		1605	1450	1450
Hauteur partie bois C	mm		1350	1395	1590
Hauteur partie granulés F	mm		1350	1520	1345
Hauteur de connexion de la buse de fumées H	mm		760	760	1260
Largeur partie bois D	mm		610	720	720
Largeur partie granulés	mm		445	535	540
Largeur minimale passage de porte	mm		610	720	720
Hauteur minimale passage de porte	mm		1350	1520	1590
Diamètre buse de fumées	mm		150	160	180
Diamètre raccordement chauffage	"		1" 1/2	1" 1/2	1" 1/2



La chaudière est livrée en deux parties (bois et granulés séparés), colisage deux palettes

RENDEMENTS, CLASSE ÉNERGÉTIQUE ET INDICE IEE

En mode granulés

BIOTEC-PLUS 25

BIOTEC-PLUS 35

BIOTEC-PLUS 45

Rendement granulés selon EN 303.5	%	91	90,8	90,6
Ecolabelling CLASSE / IEE		A+ /116	A+ /116	A+ /116
η_s Saisonnier chaudière seule *	%	79	79	79
Ecolabelling CLASSE / IEE du produit combinée** chaudière + régulation classe VI***	%	A+ /120	A+ /120	A+ /120

En mode bois-bûches

Rendement bois-bûches selon EN 303.5	%	93	93	92,6
Ecolabelling CLASSE / IEE		A+ /119	A+ /119	A+ /119
η_s Saisonnier chaudière seule *	%	81	81	81
Ecolabelling CLASSE / IEE du produit combinée** chaudière + régulation classe VI***	%	A+ /123	A+ /123	A+ /123

*norme UE 2015 / 1189 ** Indice d'efficacité énergétique du produit combiné IEE pour le chauffage des locaux

*** Régulation sur température extérieure et sonde d'ambiance, utilisée avec des émetteurs de chaleur modulant

BIOTEC-PLUS

ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Chauffage seul (avec 1 ballon tampon)

Composition :

- Chaudière BIOTEC-PLUS
- Ballon tampon TC
- Thermomètres ballon tampon
- Kit hydraulique de recyclage
- Modérateur de tirage

- Vase(s) d'expansion chauffage (avec vane(s) d'isolement)
- Soupape de sécurité chauffage
- Soupape de décharge thermique
- Vanne de zone 3 voies avec servo-moteur



Nos ensembles sont éligibles aux aides publiques - aides@zhsas.com

- Aquastat à plongeur
- Vanne de mélange 3 voies avec servo-moteur
- Jeu de bouchons / réductions / capuchons

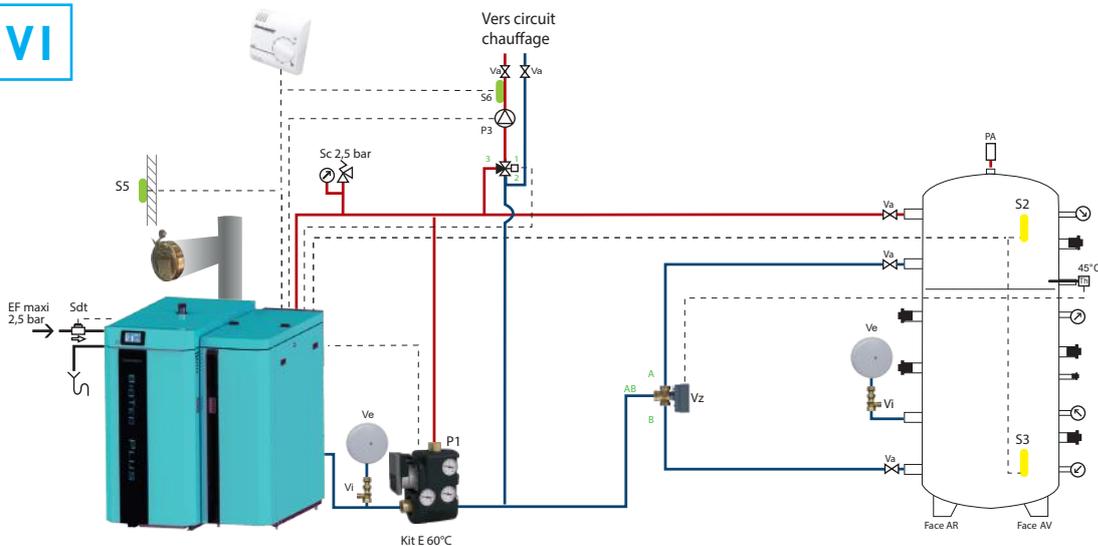
	BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Ensemble TC 1000	13 920 € PKA-22122	X	X
Ensemble TC 1500	14 590 € PKG-22122	15 760 € PKA-44773	X
Ensemble TC 2000	sur demande	16 070 € PKB-44773	17 200 € PKA-44774
Ensemble TC 3000	sur demande	sur demande	17 750 € PKB-44774
Option 2^{ème} circuit de chauffage inclus : Régulation climatique 850i, vanne 3 voies avec servo-moteur et sonde de départ*	770 € OPT-2CBL-850I	770 € OPT-2CBL-850IGP	770 € OPT-2CBL-850IGP
Option groupe hydraulique DN 20, 25 ou 32	voir p. 77 du catalogue tarif		

*Caractéristiques techniques page 80 du catalogue tarif

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE SEUL

1 ballon tampon

Régulation classe ErP VI



BIOTEC-PLUS ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Chauffage seul (avec 2 ballons tampon)



Nos ensembles sont éligibles aux aides publiques - aides@zhsas.com

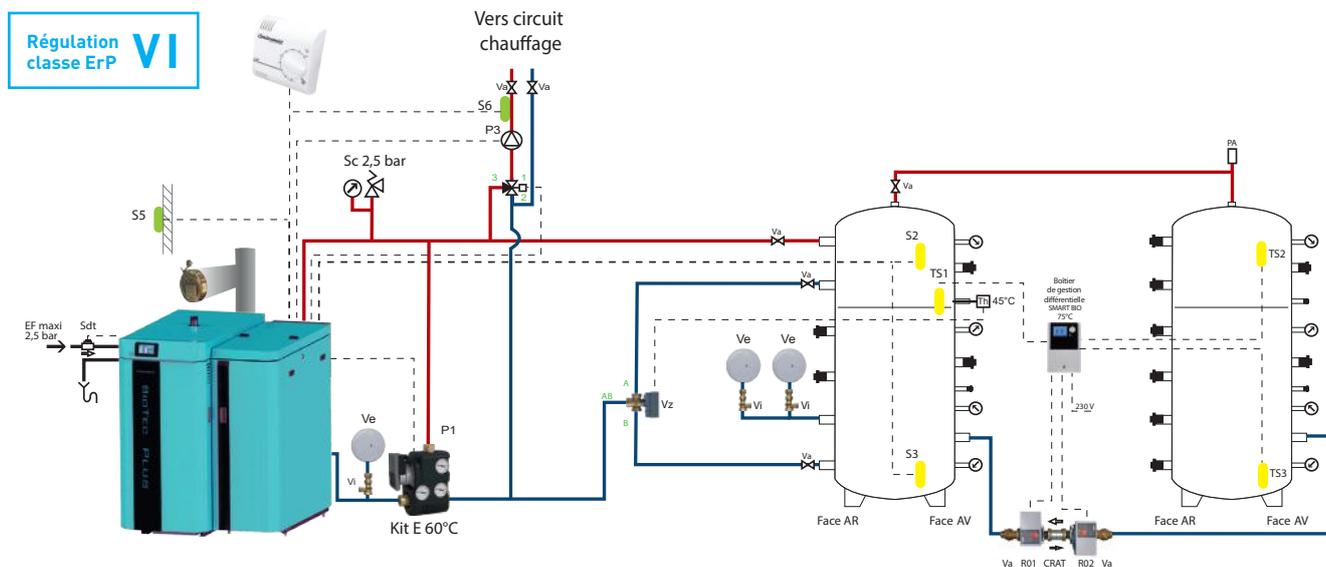
Composition :

- Chaudière BIOTEC-PLUS
- 2 ballons tampon TC
- Thermomètres ballon tampon
- Kit hydraulique de recyclage
- Modérateur de tirage
- Vase(s) d'expansion chauffage (avec vanne(s) d'isolement)
- Soupape de sécurité chauffage
- Soupape de décharge thermique
- Jeu de bouchons / réductions / capuchons
- Vanne de zone 3 voies avec servo-moteur
- Aquastat à plongeur
- Vanne de mélange 3 voies avec servo-moteur
- Système de gestion différentielle Smart BIO

	BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Ensemble 2x TC 500	15 410 € PKB-22122	X	X
Ensemble 2x TC 800	15 890 € PKH-22122	17 100 € PKC-44773	X
Ensemble 2x TC 1000	sur demande	17 450 € PKD-44773	18 570 € PKC-44774
Ensemble 2x TC 1500	sur demande	sur demande	19 780 € PKD-44774
Option 2^{ème} circuit de chauffage inclus : Régulation climatique 850i, vanne 3 voies avec servo-moteur et sonde de départ*	770 € OPT-2CBL-850I	770 € OPT-2CBL-850IGP	770 € OPT-2CBL-850IGP
Option groupe hydraulique DN 20, 25 ou 32	voir p. 77 du catalogue tarif		

*Caractéristiques techniques page 80 du catalogue tarif

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE SEUL 2 ballons tampon

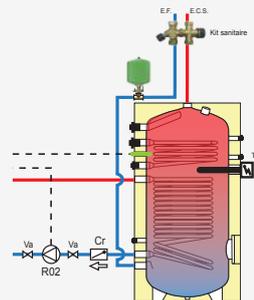


BIOTEC-PLUS PACKS ECS (ballon ECS séparé)

Pour ensembles hydrauliques chauffage seul

Composition :

- Préparateur ECS
- Vase d'expansion sanitaire
- Système flowjet pour vase sanitaire
- Kit sanitaire
- Pompe de charge ECS
- Clapets anti-retour
- Jeu de bouchons / réductions en laiton
- Doigt de gants + ressort
- Résistance électrique sanitaire mono 3 kW mono
- Soupape de sécurité chauffage



RÉF.

PPHT

Pack ECS BS 200

PH-BS200-BIOTEC

1 680 €

Pack ECS BS2S 300 (double échangeur)

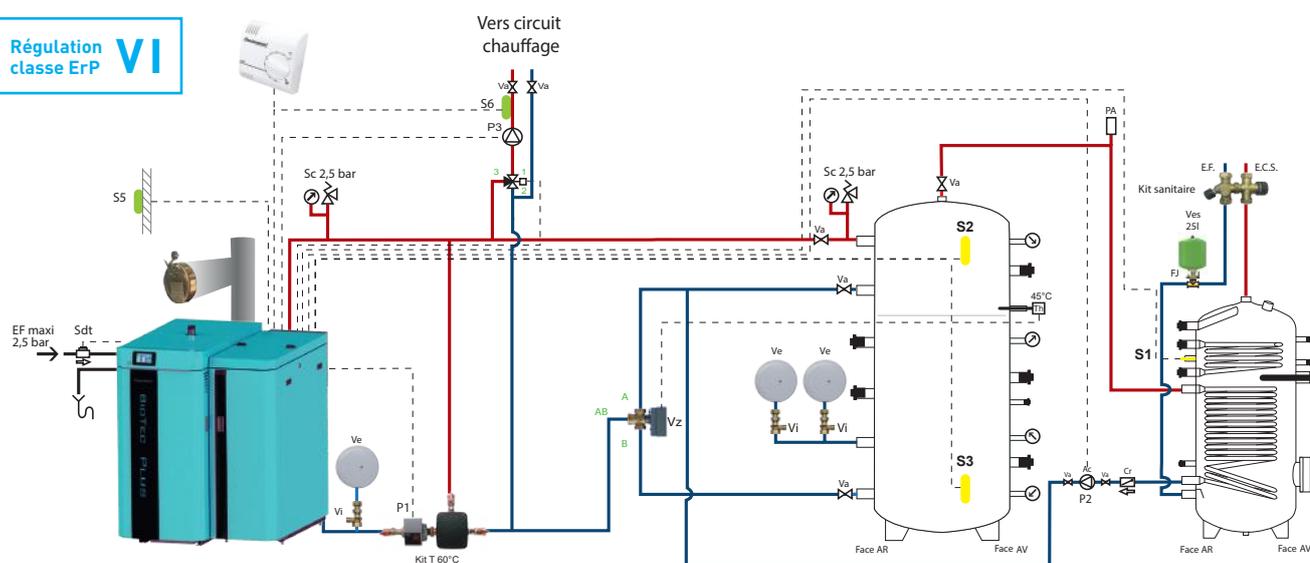
PH-BS2S300-BIOTEC

1 860 €

Vous voulez compléter votre installation par une énergie gratuite, consultez **nos options capteurs solaires**

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE SEUL + PACK ECS

Régulation
classe ErP VI



BIOTEC-PLUS ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Chauffage + ECS

(avec ballon tampon et ECS intégrée)



Nos ensembles sont éligibles aux aides publiques - aides@zhsas.com

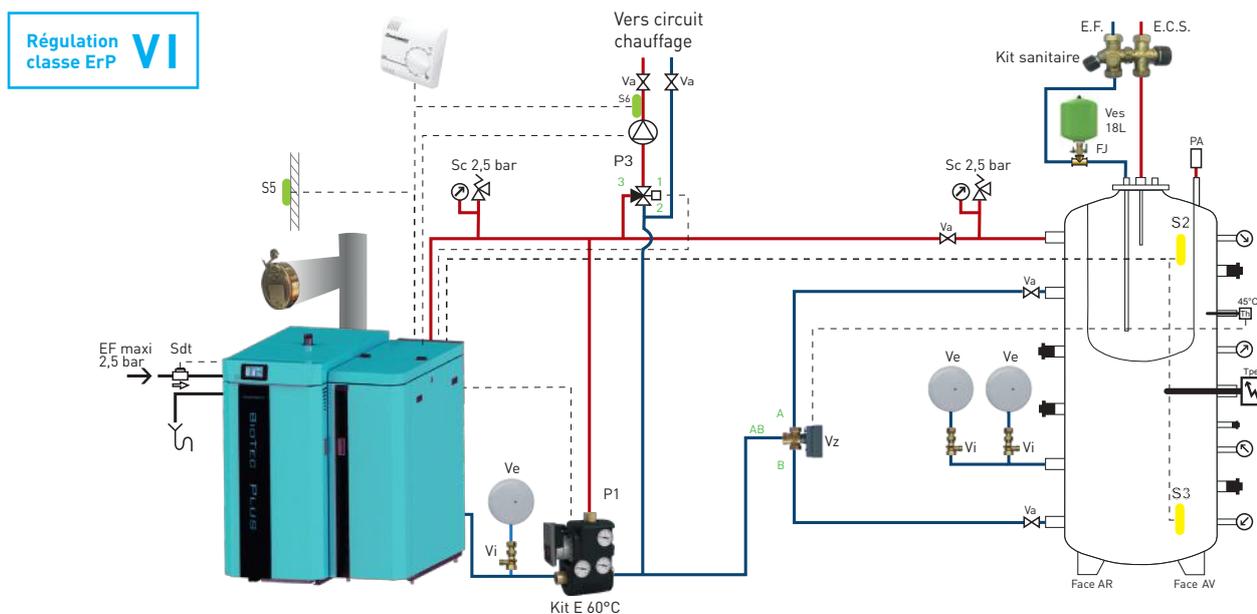
Composition :

- Chaudière BIOTEC-PLUS
- Ballon tampon avec ECS intégrée TS
- Thermomètres ballon tampon
- Kit hydraulique de recyclage
- Modérateur de tirage
- Vase d'expansion sanitaire
- Système flowjet pour vase sanitaire
- Kit sanitaire
- Vase(s) d'expansion chauffage (avec vanne(s) d'isolement)
- Soupapes de sécurité chauffage
- Soupape de décharge thermique
- Jeu de bouchons / réductions / capuchons
- Vanne de zone 3 voies avec servo-moteur
- Aquastat à plonger
- Vanne de mélange 3 voies avec servo-moteur
- Résistance électrique

	BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Ensemble TS 1000	14 920 € PKC-22122	X	X
Ensemble TS 1500	15 640 € PKD-22122	16 820 € PKE-44773	X
Option 2^{ème} circuit de chauffage inclus : Régulation climatique 850i, vanne 3 voies avec servo-moteur et sonde de départ*	770 € OPT-2CBL-850I	770 € OPT-2CBL-850IGP	770 € OPT-2CBL-850IGP
Option groupe hydraulique DN 20, 25 ou 32	voir p. 77 du catalogue tarif		

*Caractéristiques techniques page 80 du catalogue tarif

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE + ECS INTÉGRÉE



Régulation classe ErP VI

BIOTEC-PLUS

ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Chauffage + ECS

(avec ballons tampon et ECS intégrée)



Nos ensembles sont éligibles aux aides publiques - aides@zhsas.com

Composition :

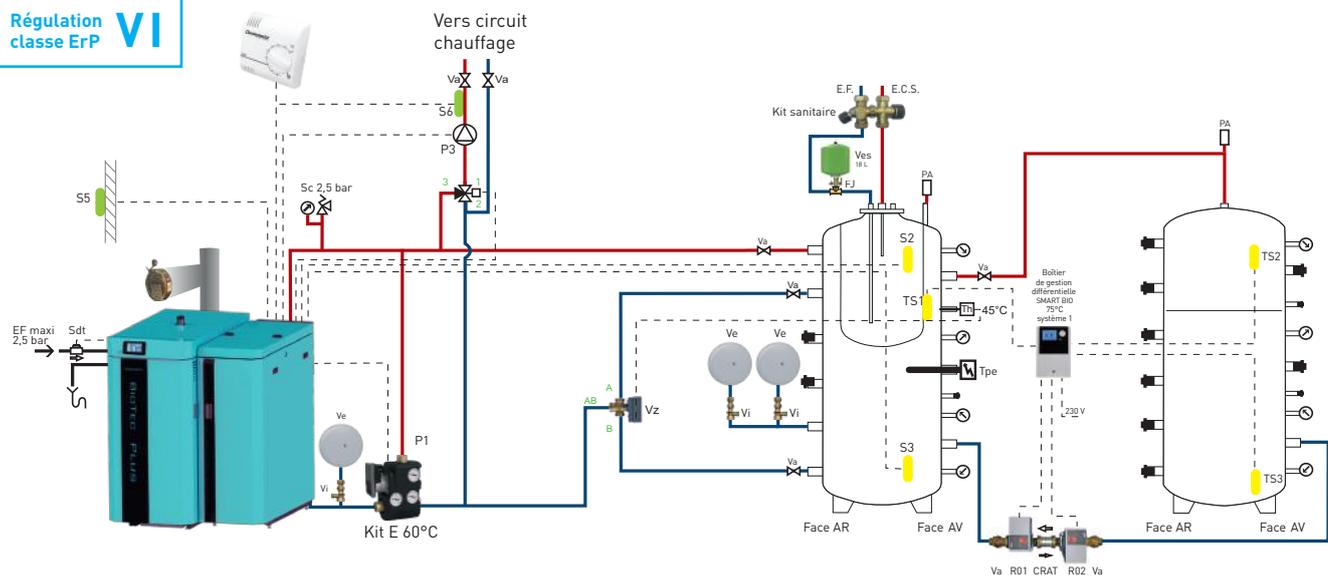
- Chaudière BIOTEC-PLUS
- Ballon(s) tampon avec ECS intégrée TS
- Ballon tampon TC
- Thermomètres ballon tampon
- Kit hydraulique de recyclage
- Modérateur de tirage
- Vase d'expansion sanitaire
- Système flowjet pour vase sanitaire
- Kit sanitaire
- Vase(s) d'expansion chauffage (avec vanne(s) d'isolement)
- Soupapes de sécurité chauffage
- Soupape de décharge thermique
- Jeu de bouchons / réductions / capuchons
- Vanne de zone 3 voies avec servo-moteur
- Aquastat à plongeur
- Vanne de mélange 3 voies avec servo-moteur
- Système de gestion différentielle Smart BIO
- Résistance électrique

	BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Ensemble TS 500 + TC 500	16 430 € PKE-22122	X	X
Ensemble TS 800 + TC 800	16 870 € PKI-22122	18 100 € PKF-44773	X
Ensemble TS 1000 + TC 1000	sur demande	18 440 € PKG-44773	19 560 € PKE-44774
Ensemble TS 1500 + TC 1500	sur demande	sur demande	20 840 € PKF-44774
Option 2^{ème} circuit de chauffage inclus : Régulation climatique 850i, vanne 3 voies avec servo-moteur et sonde de départ*	770 € OPT-2CBL-850I	770 € OPT-2CBL-850IGP	770 € OPT-2CBL-850IGP
Option groupe hydraulique DN 20, 25 ou 32	voir p. 77 du catalogue tarif		

*Caractéristiques techniques page 80 du catalogue tarif

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE + ECS INTÉGRÉE

Régulation classe ErP VI



BIOTEC-PLUS ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Chauffage + ECS + serpentins solaire

(avec ballons tampon et ECS intégrée + serpentins solaire)



Nos ensembles sont éligibles aux aides publiques - aides@zhsas.com

Composition :

- Chaudière BIOTEC-PLUS
- Ballon tampon avec ECS intégrée et double échangeur solaire TS2S
- Ballon tampon TC
- Thermomètres ballon tampon
- Kit hydraulique de recyclage
- Modérateur de tirage
- Vase d'expansion sanitaire
- Système flowjet pour vase sanitaire
- Kit sanitaire
- Vase(s) d'expansion chauffage (avec vanne(s) d'isolement)
- Soupapes de sécurité chauffage
- Soupape de décharge thermique
- Jeu de bouchons / réductions / capuchons
- Vanne de zone 3 voies avec servo-moteur
- Aquastat à plonger
- Vanne de mélange 3 voies avec servo-moteur
- Système de gestion différentielle Smart BIO
- Résistance électrique

	BIOTEC-PLUS 25	BIOTEC-PLUS 35	BIOTEC-PLUS 45
Ensemble TS2S 600 + TC 1000	17 170 € PKF-22122	18 340 € PKH-44773	X
Ensemble TS2S 600 + TC 1500	sur demande	18 870 € PKI-44773	19 990 € PKG-44774
Option 2^{ème} circuit de chauffage inclus : Régulation climatique 850i, vanne 3 voies avec servo-moteur et sonde de départ*	770 € OPT-2CBL-850I	770 € OPT-2CBL-850IGP	770 € OPT-2CBL-850IGP
Option groupe hydraulique DN 20, 25 ou 32	voir p. 77 du catalogue tarif		

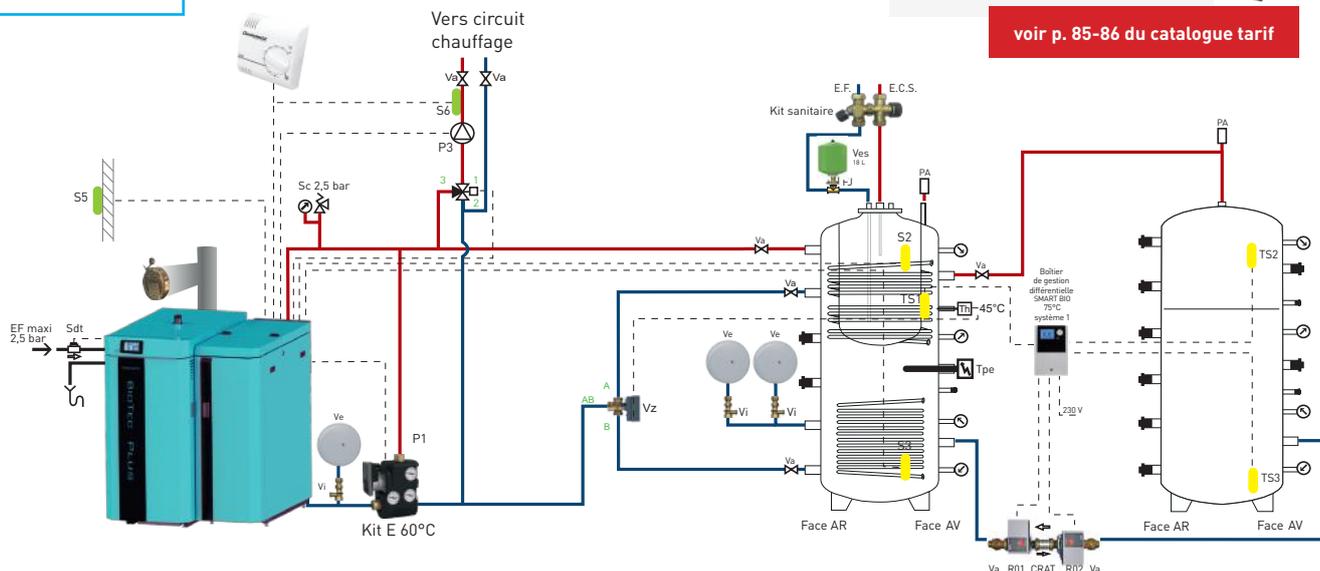
*Caractéristiques techniques page 80 du catalogue tarif

SCHÉMA HYDRAULIQUE CHAUFFAGE + ECS + SERPENTINS SOLAIRE

Régulation classe ErP VI

Compatible avec nos ensembles solaire

voir p. 85-86 du catalogue tarif



BIOTEC-PLUS

TRANSPORT ET STOCKAGE DES GRANULÉS

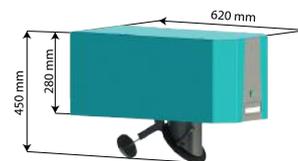
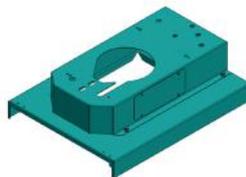
Aspiration à positionner sur le réservoir

La chaudière BIOTEC-PLUS est systématiquement fournie avec un réservoir avec alimentation par vis. Ce réservoir peut être équipé d'un système d'aspiration pour avoir une capacité de stockage plus importante et ainsi réaliser des chargements annuels par camion souffleur.

Ce système est universel et peut être raccordé à un silo en toile, une vis, une taupe ou à une sonde d'aspiration.

La turbine d'aspiration est fournie avec :

- trappe
- habillage d'adaptation
- câble d'alimentation électrique
- câble RJ45 connexion régulation chaudière

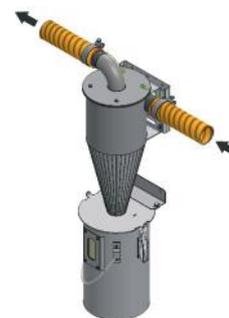


	RÉF.	PPHT
Turbine d'aspiration avec habillage pour BIOTEC-PLUS 25	ASJC25	1 250 €
Turbine d'aspiration avec habillage pour BIOTEC-PLUS 35 et 45	ASJC3445	1 280 €

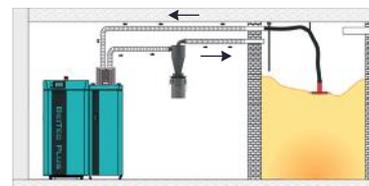
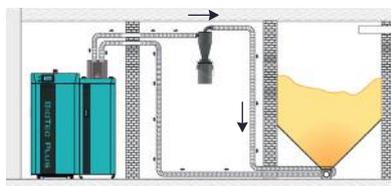
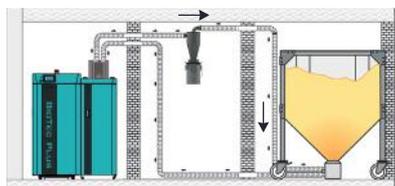
Système de filtration cyclonique universel

C'est un système de filtration cyclonique pour l'extraction des poussières dues au refoulement de l'aspirateur vers le réservoir. Cela évite de réintroduire les poussières aspirées dans le silo de stockage principal.

	RÉF.	PPHT
Système de filtration cyclonique	60150	381 €



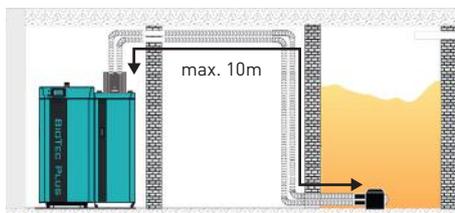
Exemples d'implantation avec différents silos :



BIOTEC-PLUS TRANSPORT ET STOCKAGE DES GRANULÉS

Silo fait maison :

alimentation par sonde(s) pneumatique(s) universelle(s)



La longueur du flexible d'aspiration entre la chaudière et la sonde d'aspiration doit être au maximum de 10m.

Chaque pack comprend :

1 tapis amortisseur, 2 bouches de remplissage, couronne flexible, 1 système de passage mural, 1 lot de colliers de serrage

Une fois le système d'aspiration fixé sur le silo attendant, il sera possible de l'alimenter avec une ou plusieurs sondes d'aspiration depuis un silo fait maison à fond plat.

1 sonde couvre un diamètre au sol d'environ 1m. Selon la configuration du silo fait maison, plusieurs sondes peuvent être disposées de façon à couvrir l'ensemble de la surface au sol et d'éviter ainsi les zones perdues.

Caractéristiques techniques :

Sonde pneumatique universelle avec manchons de raccord
Diamètre = 50 mm pour tuyaux d'air d'aspiration et de refoulement



	RÉF.	PPHT
Pack 2 sondes (inclus : 20 ml couronne flexible)	TSA2S-PTZ	825 €
Pack 3 sondes (inclus : 20 ml couronne flexible)	TSA3S-PTZ	920 €
Pack 4 sondes (inclus : 30 ml couronne flexible)	TSA4S-PTZ	1 375 €
Pack 5 sondes (inclus : 30 ml couronne flexible)	TSA5S-PTZ	1 560 €
Pack 6 sondes (inclus : 40 ml couronne flexible)	TSA6S-PTZ	1 650 €

Set de remplissage optimum en acier

Le set de remplissage optimum en acier ralentit les granulés lors du remplissage par camion souffleur. Il permet de remplir votre silo de façon homogène sur toute sa longueur (pour silo de longueur 2,5 à 4,0 m). Ce set est à commander avec une bouche supplémentaire pour la reprise d'air (voir ci dessous).

Le set est livré en kit à monter, comprenant :

- 1 pièce filetée de remplissage
- 1 bride de fixation avec visserie
- 1 raccord pompier DN100 avec bouchon et chaînette
- 1 tube acier DN100 de longueur 700 mm
- 1 gouttière en 2 parties



Set de remplissage optimum en acier pour silos de 2,5 à 4,0 m 3675E **360 €**

Bouche de remplissage (inclus dans tous les packs silos)

Raccord pompier DN100 en aluminium avec tube de rallonge de 300mm, couvercle et chaînette. 2 bouches sont nécessaires pour le soufflage des granulés et la reprise d'air.

Bouche de remplissage DN100 de longueur 0,3 m AGFGKC0000 **115 €**

Tuyau de rallonge pour bouche de remplissage

*sur demande
selon plan d'implantation*



Tapis amortisseur (inclus dans les packs silo fait maison)

Tapis antichoc en caoutchouc permettant d'atténuer l'impact des granulés lors du remplissage du silo par le camion souffleur. Il permet d'éviter la casse des granulés et la formation de poussières.

- Les dimensions du tapis sont : 1 000 x 1 200 x 3 mm. A fixer à 15cm du bord du silo.

Tapis amortisseur avec système de fixation ASSHHECDO **75 €**



BIOTEC-PLUS

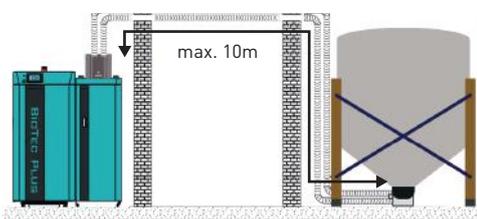
TRANSPORT ET STOCKAGE DES GRANULÉS

Packs silo textile ECO BOIS

- Silo textile à remplissage via un camion souffleur (buse de remplissage fournie) pour un stockage annuel ou semestriel
- Tissus et coutures renforcés, spécialement étanches à la poussière
- Buse de remplissage en aluminium Ø 100 mm de longueur 0,3 m, réglable en hauteur pour une capacité de remplissage optimum
- Toile antistatique résistante à la lumière et aux rayons UV
- Toile renforcée de protection (en face des tubes de remplissage) et de répartition des granulés sur toute la surface sans les casser
- Structure en bois facile à monter, à placer dans un local fermé à l'abri de l'humidité



Silo ECO BOIS



La longueur du flexible d'aspiration entre la chaudière et le réceptacle d'aspiration doit être au maximum de 10m.

Chaque pack comprend :

1 silo textile avec réceptacle d'aspiration,
20 ml couronne flexible, 1 lot de colliers de serrage

	RÉF.	PPHT
Pack silo textile ECO BOIS 1,6	TSAHPB16-PTZ	2 170 €
Pack silo textile ECO BOIS 2,6	TSAHPB26-PTZ	2 270 €
Pack silo textile ECO BOIS 3,48	TSAHPB35-PTZ	2 390 €
Pack silo textile ECO BOIS 4,2	TSAHPB42-PTZ	2 590 €

		SILO 1,6	SILO 2,6	SILO 3,48	SILO 4,2
Contenance maximum en granulés de bois	tonnes	1,49	2,23	3	3,72
	m ³	2,28	3,43	4,61	5,73
Hauteur de la structure métallique	mm	1695	1695	1695	1695
Hauteur sous plafond minimum	mm	1845	1845	1845	1845
Hauteur ajustable du silo (avec bouche de remplissage)	mm	2195	2195	2195	2195
Largeur / Longueur	mm	1410 / 1410	1730 / 1730	2030 / 2030	2310 / 2310
Poids à vide / Poids en charge (contenance maxi à hauteur maxi)	kg	142 / 1632	154 / 2384	165 / 3165	175 / 3895

Flexible d'aspiration et de refoulement (inclu dans les packs silos)

Il permet le transport du granulé par alimentation pneumatique. Flexible antistatique de diamètre intérieur 50mm. **Tous nos packs silo sont fournis de base avec 20 ml de flexible.**



Flexible d'aspiration et de refoulement de longueur 20 m	31885	328 €
----------------------------------------------------------	-------	--------------

BIOTEC-PLUS

AUTRES ACCESSOIRES

Système de nettoyage automatique des tubes de l'échangeur

Les chaudières BIOTEC-PLUS peuvent être équipées d'un système de nettoyage automatique des tubes de l'échangeur. Ce système vous fera gagner en autonomie.

	RÉF.	PPHT
Système de nettoyage automatique des tubes de l'échangeur	61192	460 €



Les accessoires suivants ne sont pas compatibles avec la régulation 850i

Wifi Box

- Le boîtier Wifi permet de connecter le régulateur de la chaudière à internet. L'utilisateur a alors accès à distance au serveur depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Il pourra ainsi gérer et contrôler le fonctionnement de sa chaudière, ses circuits de chauffage et son eau chaude sanitaire.
- Le boîtier Wifi nécessite un serveur DHCP actif. Les paramètres de l'adresse IP et du serveur DNS sont définis automatiquement par votre routeur ou autre point d'accès.
- La Wifi Box comprend le boîtier avec câble de connexion UTP LG 1m.



Wifi Box	48819	168 €
----------	-------	--------------

Régulation climatique CM2K

La régulation CM2K est une régulation climatique de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Elle permet de piloter au choix : 2 circuits de chauffage mélangés ou 1 circuit de chauffage avec 1 ballon ECS et son bouclage ou 2 ballons ECS seuls avec leurs bouclages.

Possibilité de connecter jusqu'à 2 correcteurs d'ambiance (en option).

Cette régulation comprend :

- 1 régulateur CM2K avec boîtier pour fixation murale
- 2 sondes de température pour la gestion chauffage et ECS



Unité de régulation CM2K	56229	630 €
Sonde de température chauffage / ECS	32685	33 €

Correcteur d'ambiance

Livré de base avec la chaudière pour 1 circuit de chauffage.

À commander pour gérer le second circuit (uniquement compatible avec la régulation climatique CM2K).

Correcteur d'ambiance	32680	70 €
-----------------------	-------	-------------



Alarm BOX CAL

- Report du signal d'alarme et d'information pour chaudières BIOTEC-PLUS.
- Alarme visuelle et sonore des défauts survenus sur la chaudière : manque de combustible, etc.

Alarm Box CAL	30821	69 €
---------------	-------	-------------





Hotline



Mise en service



SAV des marques
partenaires



Hébergement et
suivi administratif



Travaux divers
en sous-traitance



Entretien

La société **BIO SERVICES** propose un **appui technique aux installateurs** par le biais de techniciens spécialisés dans la Biomasse, disposant tous de l'agrément RGE QualiBois, gage de qualité et de qualification ciblées en fonction des appareils installés.



Intervention possible sur
tout le territoire français



Nos techniciens ont la
qualification QualiBois

Forfait de mise en service

1. Mise en service de la chaudière et des composants fournis dans le pack hydraulique
2. Mise au point de la combustion avec analyseur (uniquement pour les granulés), thermomètre de fumée et déprimomètre
3. Ajustement des paramètres de régulation chaudière, ECS et chauffage
4. Explications d'utilisation courante à l'utilisateur final ou au conducteur de la chaufferie

450€

Chaudière biomasse domestique
1/2 journée

650€

Chaudière moyenne, grosse puissance
et multi-énergies
1 journée

Autres prestations

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. Formation au montage (chaudière et/ou silo) d'1/2 journée | 450€ |
| 2. Formation au montage (chaudière et/ou silo) d'1 journée | 650€ |
| 3. Coaching (accompagnement technique) | 790€ |
| 4. Mise en service Pompe à chaleur Air / Eau | 450€ |
| 5. Mise en service chaudière gaz condens | 150€ |
| 6. Mise en service poêle bûches ou granulés air | 250€ |
| 7. Mise en service poêle bûches ou granulés hydro | 450€ |

BIO SERVICES pourra également vous faire un devis pour l'entretien de votre chaudière, ou un diagnostic technique sur simple demande

Renseignements et prise de RDV : contact@bioservices.fr ou au **03 88 48 39 50**

Nos partenaires :



Conditions générales de vente ZAEGL-HELD

I. Généralités

1.1. Toute commande passée auprès du Vendeur (ZAEGL HELD SAS) implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et de garantie et, le cas échéant, des Conditions particulières de vente et de garantie applicables aux produits objets de la commande, ainsi que les conditions générales d'utilisation de notre site internet pour les commandes électroniques. Toutes les offres, devis, conventions, livraisons de fournitures que nous effectuons sont exclusivement soumises aux présentes Conditions.

1.2. Il est expressément stipulé que les clauses figurant dans la commande et dans les Conditions Générales d'Achat de l'Acheteur qui seraient contraires aux présentes conditions générales de vente ne nous sont pas opposables, cela que l'Acheteur nous les communique avant la conclusion d'une commande, lors de la conclusion de cette commande ou après la conclusion de cette commande. Nos barèmes en vigueur, complétés par les présentes conditions générales de vente, reflètent la réalité des prix que nous pratiquons. En conséquence, et sauf accord préalable écrit de notre part donnant suite à une demande licite, toute commande assortie de réserves ou conditions particulières d'achat sera considérée comme la recherche d'un avantage discriminatoire qu'interdit l'article L.442-6 du Code de commerce.

1.3. Notre mode de vente général sur le territoire national est majoritairement la vente en gros. Un barème est établi pour chaque catégorie de produits.

1.4. Les poids, spécifications et autres renseignements indiqués sur les tarifs, catalogues ou notices sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de caractère contractuel. Les renseignements fournis sont révisables à tout moment. Pour des raisons liées à l'évolution des techniques, nous pouvons en effet être amenés à modifier certains de nos modèles, ou leurs caractéristiques. En cas de cessation de fabrication d'un produit, les commandes déjà enregistrées seront honorées par un produit comparable en qualité et/ou en utilité.

1.5. Une confirmation de commande n'est adressée que dans des cas particuliers, notamment pour des produits sortant de l'ordinaire ou fabriqués selon un cahier des charges indiqué par le client.

II. Prix

Toute livraison est facturée au prix en vigueur le jour de l'expédition.

III. Conditions de paiement

3.1. Le prix est payable comptant à réception de la facture. Il est précisé que pour toute commande spécifique sur mesure, des acomptes pourront être demandés à la commande et dans les 8 jours précédents la livraison. La livraison n'interviendra pas tant que les acomptes ainsi émis n'aient pas été acquittés.

3.2. Le client s'interdit d'invoquer une contestation quelconque pour différer, refuser ou reporter le paiement d'une facture non contestée ou le règlement de la partie non contestée d'une facture contestée pour le surplus. En particulier, aucune réclamation sur la qualité de tout ou partie des marchandises fournies n'est suspensive de paiement. Les pièces défectueuses seront éventuellement remplacées dans le cadre de la garantie.

3.3. Nous nous réservons le droit de faire accepter des traites avant ou après expédition.

3.4. S'il est consenti, par conditions particulières, des délais de paiement - nous nous réservons le droit de supprimer à tout moment tout délai de paiement exceptionnel accordé en cas de modification des références commerciales.

- en cas de non-paiement d'une échéance quelconque, toutes les sommes restant dues à quelque titre que ce soit par l'Acheteur deviennent immédiatement et de pleins droits exigibles sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En outre, en cas de non-paiement d'une échéance quelconque, le Vendeur se réserve le droit d'annuler les commandes ou marchés en cours, d'exécuter le contrat en cours avec l'Acheteur ou les commandes postérieures à celles litigieuses, le tout jusqu'à complet paiement des sommes dues.

3.5. En cas de non-paiement à l'échéance, la facture sera immédiatement remise au contentieux. Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture sera de plein droit majoré d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ prévus aux articles L.441-6 aliéna 8 et D.441-5 du Code de Commerce, et ce nonobstant l'application d'une indemnité complémentaire le cas échéant à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, qu'elle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance. Le montant TTC de la facture payée sera aussi, de plein droit, majoré des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture, calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage conformément à l'article L.446-1 précité.

3.6. En cas de cession totale ou partielle d'activité, de transmission à titre gratuit ou onéreux, ou de nantissement du fonds de commerce, ou d'un élément essentiel du fonds, toutes sommes dues par l'Acheteur deviennent immédiatement exigibles.

3.7. Tous les avoirs sont, en principe, consignés sur le relevé du mois au cours duquel ils sont établis et viennent en déduction des factures portées sur ce relevé.

3.8. En cas de retour de marchandises détériorées en cours de transport, nos factures demeurent payables en entier sans aucune prorogation d'échéance conformément aux règles de transfert des risques ci-après exposées.

IV. Réserve de propriété

Le vendeur se réserve l'entière propriété des marchandises livrées jusqu'à leur paiement total par l'acheteur. La remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens des présentes. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son commerce, à revendre les marchandises livrées dans leur état initial. Mais, il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. L'autorisation de revendre est retirée automatiquement en cas de non paiement d'une quelconque somme due par l'acheteur, tout acompte versé par l'acheteur restera acquis au fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur. En revanche le risque de détérioration et de perte sera transféré à l'acheteur dès la livraison des produits commandés. L'acheteur s'oblige en conséquence à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut le fournisseur sera en droit de retarder la livraison jusqu'à présentation de ce justificatif.

V. Délais

Les délais pouvant figurer dans les conditions particulières de la commande pour la livraison des matériels sont indicatifs quels que soient les termes utilisés dans la commande. Aucun retard de livraison ne pourra être invoqué et donner lieu à pénalités, sauf convention expresse préalable. Une commande ferme et définitive ne peut être annulée par l'Acheteur. Toutefois en cas d'accord de ZAEGL HELD SAS pour annuler une vente avant livraison du matériel commandé, une indemnité forfaitaire égale à 5 % du prix de vente TTC du matériel commandé sera due par l'Acheteur et payable à réception de la facture. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

VI. Transport et livraison

6.1. Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur a lieu après paiement complet du prix par ce dernier et ce quelle que soit la date de livraison ou d'enlèvement des marchandises. Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits à l'Acheteur sera réalisé dès l'expédition ou l'enlèvement desdits produits.

6.2. Le destinataire doit, à réception et en présence du représentant du transporteur, vérifier l'état du matériel, même si les emballages paraissent intacts. En cas de dégâts apparents, il doit préciser sur les documents de

transport qui lui sont présentés, le détail des avaries subies par le matériel, faire toutes réserves utiles et confirmer ces réserves au transporteur, conformément aux dispositions légales et conventionnelles. Il doit informer immédiatement par téléphone ou fax le Vendeur, et lui adresser aussitôt copie des documents comportant les observations ayant reçu le visa du transporteur.

6.3. L'Acheteur doit vérifier, lors du déchargement, si le matériel livré est conforme en nature et en qualité à celui indiqué par les documents de livraison. En cas de non-conformité, mention doit être faite sur les documents d'expédition et de transport et le Vendeur devra en être averti dans les 24 heures par télécopie et LRAR.

6.4. Sauf constat et réserves effectués comme ci-dessus, le matériel est réputé livré complet et conforme.

6.5. Les livraisons sont effectuées les jours ouvrables selon les disponibilités des transporteurs et les possibilités d'organisation des tournées dans la période indiquée dans l'accusé de réception de commande, sans qu'un jour précis ou une heure déterminée ne puissent être garantis.

6.6. Le déchargement est à la charge de l'Acheteur qui doit respecter les délais de déchargement réglementaires et en usage.

VII. Responsabilité

Nos produits doivent être mis en œuvre conformément aux règles de l'art par un installateur professionnel qualifié (facture d'installation à l'appui) et dans la stricte observance des prescriptions figurant dans nos notices, catalogues et autres documents technico-commerciaux fournis par nous. Le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit par l'Acheteur en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté, même non assimilables à un cas de force majeure, tels qu'en particulier, grève, lock-out survenant dans notre société, chez nos fournisseurs, en cas d'incendie, d'inondation, accident d'exploitation ou de fabrication au sein de notre société ou de fabrication chez nos fournisseurs, en cas de mobilisation, guerre ou perturbations dans les transports... En cas de survenance d'un tel événement la date d'exécution des engagements du Vendeur sera reportée de plein droit pour la durée de cet événement.

VIII. Garantie contractuelle par produit (Conditions générales)

Les produits doivent être vérifiés par l'Acheteur à leur livraison, et toutes réclamations, réserves ou constatations relatives aux manquants et vices apparents, doivent être effectuées dans les conditions prévues au paragraphe VI. La durée légale de garantie de nos matériels contre les défauts de conformité et vices cachés existants au moment de la livraison est de 2 (deux) ans, sauf cas de garantie spécifique limitée aux défauts de fabrication ou vices cachés et dont la durée est fixée individuellement dans la notice de chaque produit (disponibles avant vente sur notre site internet). Les principales garanties spécifiques (sans exhaustivité) sont rappelées ci-dessous :

8.1. Les matériels électriques (ventilateurs, capteurs, sondes, etc.), les matériels électromécaniques (systèmes d'entraînement, d'acheminement ou de dessilage de combustibles solides, etc.), les matériels électroniques (circuits imprimés, tableaux de commande, régulations, etc...), les brûleurs (sauf conditions spéciales se rapportant à chacune de ces pièces ou conditions spéciales mentionnées dans les présentes conditions générales de vente et de garantie), les accessoires de notre tarif général (sauf pièces sujettes à usure normale mentionnées au § 10.10), sont garantis 1 (un) an.

8.2. Les préparateurs d'eau chaude sanitaire séparés, ou immergés et démontables, sont garantis 5 (cinq) ans sous réserve pour les ballons de la vérification annuelle ou du remplacement, si nécessaire, de l'anode de protection et de factures justificatives.

8.3. Les chaudières biomasse sont garanties 2 (deux) ans pour leur corps de chauffe. Ces chaudières peuvent, dans les conditions particulières d'installation, d'entretien et d'exploitation, bénéficier d'une garantie supérieure (voir les conditions spéciales se rapportant à ces types de chaudières) sur présentation de la facture d'installation, du rapport de mise en route effectuée par un professionnel installateur, ainsi que toutes les factures d'entretien annuelles par un professionnel installateur ou une société SAV. Si ces dites chaudières sont équipées de ballon immergé démontable, les ballons sont garantis 5 (cinq) ans sous réserve de la vérification annuelle ou du remplacement, si nécessaire, de l'anode de protection et de factures justificatives.

Pour la garantie des chaudières bois, biomasse et double-foyer, la chaudière devra être raccordée à un stockage d'énergie par l'intermédiaire d'un système de recyclage ayant le fonctionnement suivant :

- la circulation entre la chaudière et les consommateurs (le stockage d'énergie, le ballon E.C.S., l'installation de chauffage...) doit être inexistante aussi longtemps que la chaudière n'a pas atteint la température de 60°C ;

- lorsque la circulation entre la chaudière et les consommateurs se fait, un réchauffage permanent et contrôle du retour chaudière à 60°C minimum est obligatoire par un by-pass entre le départ chaudière et le retour chaudière (recyclage).

8.4. Les silos de stockage de granulés nus (à l'exclusion des moteurs, vis accessoires de silo et autres appareils électriques), les capteurs solaires, les vases d'expansion solaires et vase d'expansion chauffage à vessie en caoutchouc butyle (silo résolve du bon dimensionnement par rapport à l'installation et du respect des préconisations d'installation) sont garantis 5 (cinq) ans.

8.5. Les schémas hydrauliques en fin de notice sont à respecter, sous peine de déchéance de la garantie. Ils précisent les raccordements, en particulier le recyclage hydraulique. L'équilibrage de l'installation est à la charge de l'installateur.

8.6. Les associations de matériels non préconisés par nous ou n'ayant pas fait l'objet d'un agrément préalable écrit par notre service technique sont exclues de la garantie.

8.7. La validation de l'extension de garantie proposée dans nos Compléments de chiffrage, est conditionnée à la commande d'une prestation de MISE EN SERVICE effectuée par un prestataire agréé ZAEGL HELD SAS, dans les 6 mois au plus tard, de la livraison par ZAEGL HELD SAS de l'ensemble hydraulique. Passé ce délai, l'extension de garantie ne sera pas accordée.

IX. Garantie contractuelle : Transport et Stockage de la Biomasse

9.1. Le Vendeur consent sa garantie relative à la marchandise une fois celle-ci livrée. Il doit être informé de tous les défauts liés aux transports ou à l'installation. L'utilisateur doit s'assurer que son matériel a été installé par du personnel qualifié.

9.2. Pour tous défauts de pièces, l'utilisateur final doit contacter son installateur/revendeur.

9.3. Les silos qui ne sont pas de fourniture ZAEGL HELD SAS ne sont pas de la responsabilité de ZAEGL HELD SAS. Tout mauvais fonctionnement ou détérioration(s) de matériel(s) fourni(s) par ZAEGL HELD SAS dus au silo non fourni par ZAEGL HELD SAS ne peut être imputé à ZAEGL HELD SAS.

9.4. Les vis sans fin et tubes ou canaux de vis fournis par ZAEGL HELD SAS sont recommandés pour le transport de granulés de bois (diamètre entre 6 et 9 mm maxi. ZAEGL HELD SAS n'est en aucun cas responsable de la sécurité et du bon fonctionnement en cas d'utilisation à une autre fin que celle prévue par ZAEGL HELD SAS.

9.5. L'utilisateur final est responsable du fonctionnement de son silo. A n'importe quelle interruption, il est également responsable de fournir un éventuel transport alternatif du combustible. ZAEGL HELD SAS n'a aucune responsabilité dans ces cas-ci, aucun coût ne pourra être imputé à ZAEGL HELD SAS.

9.6. Les détériorations suite au remplissage du silo (camion souffleur ou autre) et les dommages suite à un mauvais montage ne sont garantis (exemple : dégâts engendrés par la poussière, etc.).

9.7. Pour le reste des modalités et la prise en charge, il appartient à l'Acheteur de se reporter aux conditions générales de vente et de garantie, ainsi qu'aux notices des différents produits.

X. Garantie et retours - Conditions générales

Les conditions particulières de garantie pour chaque produit ou groupe de produits sont mentionnées dans nos notices et disponibles sur internet et sur demande, même avant la vente.

10.1. Notre garantie est strictement limitée, à notre choix, au remplacement par des pièces de même usage ou à la réparation pure et simple des pièces reconnues par nous défectueuses, à l'exclusion de toute autre prise en charge (dommages ou pertes causés directement ou indirectement à l'Acheteur, à l'utilisateur final, privation de jouissance, main d'œuvre, frais de déplacement et iatiique, frais d'envoi et de retour des pièces restant à la charge de l'utilisateur etc...). La réparation, le remplacement ou la modification des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de ladite garantie ou d'entraîner le paiement d'une indemnité pour de quelconque frais ou préjudices.

10.2. Les garanties accordées pour notre matériel peuvent faire l'objet de conventions spéciales qui seront alors définies par nos offres ou confirmations de commandes ou par des documents spécifiques se rapportant aux appareils concernés.

10.3. Dans le cas de pièces reconnues par nous défectueuses (uniquement la pièce défectueuse : la majeure partie des ensembles ou accessoires fournis sont démontables et remplaçables) et réparables sur place par un spécialiste compétent, la réparation ne peut être exécutée qu'après notre accord préalable sur la nature de la réparation et sur le montant de la dépense à notre charge.

Le matériel ayant fait l'objet de modifications sans notre accord n'est plus garanti.

10.4. L'Acheteur s'engage à ce que l'utilisateur final nous permette de vérifier sur place par une personne de notre choix le bien-fondé de toute réclamation.

La reconnaissance du bien-fondé d'une réclamation avec application de la garantie est de la compétence exclusive de la Direction de la Société et fait l'objet d'un écrit.

10.5. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable écrit selon le formulaire de retour de ZAEGL HELD SAS dûment rempli par l'Acheteur et ZAEGL HELD SAS.

10.6. La garantie de ZAEGL HELD SAS ne peut être engagée que si l'installation a été réalisée selon les règles de l'art par un installateur professionnel et toute demande à ZAEGL HELD SAS doit être accompagnée des éléments suivants :

- formulaire de demande de retour de marchandises accessible sur notre site internet ou sur simple demande à la société dûment rempli avec notamment le N° de série de la chaudière ou du générateur d'énergie concerné et rattaché, ainsi que la description des symptômes du dysfonctionnement accompagnée de la facture d'installation du matériel garanti par un installateur professionnel

- rapport de mise en service du matériel garanti

- factures annuelles d'entretien par un professionnel installateur ou SAV.

- retour de la pièce présumée défectueuse au frais de l'utilisateur, sans quoi aucun dossier de garantie ne peut être constitué.

La responsabilité de la conformité de l'installation incombe exclusivement aux installateurs. Ne sont pas couverts les dommages consécutifs à des erreurs de branchement ou de raccordement et plus généralement au non respect de nos prescriptions d'installation et de la réglementation en vigueur, à une utilisation anormale ou contraire à nos notices, à des surpressions, manque d'eau, insuffisance d'hydro-accumulation, absence d'échangeur de séparation ou de volume d'hydro-accumulation sur chauffage au sol (tubes synthétiques), à une absence d'entretien annuel par un professionnel et/ou à un manque d'entretien ou négligence de l'utilisateur (nettoyage, décairage etc...), au fonctionnement au ralenti des chaudières bois et biomasse, à un usage de combustibles solides humides ou de combustibles différents de nos prescriptions, à un sur-tirage de cheminée, à une sur ou sous tension électrique, etc. Sont exclues également les détériorations consécutives à l'inobservation de nos recommandations concernant les risques d'entartrage [sur les soupapes, les serpentins, les échangeurs à plaques, les mitigeurs et autres éléments thermostatiques, etc...], de chocs thermiques, de coup de feu, de corrosion côté gaz de combustion, brûleurs non adaptés, de corrosion externe du corps de chauffe due à une fuite extérieure (d'un raccord, d'un purgeur, d'une soupape, d'une bride ou d'une trappe par exemple), sans que cette liste ne soit exhaustive. Toute garantie est exclue en cas de défaut de stockage ou de transport imputable à des tiers, en cas d'intempéries (tempêtes, grêles, gel ou dégel, foudre, inondation etc...), de force majeure telle que grèves (des fournisseurs d'eau, d'électricité, ou de combustibles etc...), de guerres, d'attentats et autres catastrophes naturelles. Il appartient à l'installateur, sous sa responsabilité personnelle, de s'assurer que le matériel convienne à l'emploi envisagé par l'utilisateur final et à la maintenance régulière relevant de l'utilisateur ; l'installateur faisant son affaire personnelle du choix et de la destination des matériels commandés par son client sans que la responsabilité de notre société puisse être recherchée à cet égard. Les conseils, avis ou études de notre société qui pourraient être communiqués à l'installateur ne lui sont fournis qu'en considération du fait que celui-ci s'oblige systématiquement à vérifier l'exactitude des informations sur la base desquelles notre société a délivré ses conseils, avis ou études. Les conseils, avis ou études fournis par notre société ont un caractère général, la décision d'achat, l'évaluation de l'opportunité et de l'adéquation de l'installation appartient exclusivement à l'installateur en fonction des éléments qu'il détient. Les matériels sont commandés et délivrés conformément au descriptif technique, de pose d'utilisation et de maintenance en vigueur, au jour de la commande et dont le client reconnaît avoir parfaitement connaissance à ce moment-là.

10.7. La garantie ne couvre pas non plus les problèmes dus à un mauvais assemblage (non étanchéité, etc...), à une mauvaise manipulation, à une mauvaise utilisation ou décalant de sous ou surtensions dues au court-circuit dans l'alimentation électrique.

10.8. Aucun coût lié à la recherche de panne n'est couvert à moins que le Vendeur ait été contacté au préalable et qu'un accord écrit avec ZAEGL HELD SAS existe.

10.9. Les pièces sujettes à usure normale (consommables) et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, les joints, joints de filasse, parties réfractaires (tunnels, creusets, réfractaires de porte etc...), pièces de fonderie (tôles sèches suspendues de foyer, embouts ou rallonges de vis, portes, grilles, trappes, creusets...), les pots de combustion ou brûleurs non refroidis par eau, les turbulateurs, les canons internes et externes de brûleurs ainsi que leurs grilles, tous les types de soupapes de surpression et de décharge thermique (même livrées dans les générateurs d'énergie : chaudières, ballons etc...), les gicleurs, les filtres ne sont pas garantis. Toutes les pièces ayant fait l'objet de dégâts occasionnés par la poursuite de leur utilisation malgré une demande avarie non résolue ne sont plus garanties.

10.10. En principe, aucune demande de reprise de matériels vendus par notre société n'est acceptée. Exceptionnellement, et uniquement sur avis écrit adressé à ZAEGL HELD SAS, une demande peut être traitée. Dans ce cas, pour toutes demandes de retour de matériels adressées par l'Acheteur, seuls les matériels neufs, complets, actuels (présents au catalogue et sur la grille tarifaire de l'année en cours), et dans leur emballage d'origine intact, pourront être repris par notre société avec une décade de 10% du prix de vente HT pour un retour compris entre 0 et 6 mois après la vente de notre société à l'Acheteur. Les frais d'envoi seront à la charge de l'Acheteur. Aucune reprise ne sera acceptée pour du matériel vendu depuis plus de 6 mois par ZAEGL HELD SAS à l'Acheteur.

10.11. Les durées de garantie fixées par produit ou groupe de produits dans le texte relatif aux conditions particulières de garantie, commencent à courir à partir de la mise en service de l'appareil et au plus tard douze mois après la date de notre facturation au revendeur. En cas de doute sur la date de départ de la garantie, la date qui sera retenue sera la date de notre facture.

XI. Acceptation de l'Acheteur

Les conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat.

